



Mise en vente puis remise a la location

Par **mathias44**, le **19/01/2015** à **23:45**

Bonsoir,

Suite une lettre en ar de demande de quitter le logement pour mise en vente. Nous avons quitter le logement peut apres. Nous avons eu quelque soucis avec le proprio mais on c etait arranger a l amiable. Maintenant il me demande de regler le probleme par voie d huissier sous peine de tribunal sous 15j. Il nous a demander de rendre les clefs a un couple qui a relouer le lendemain. Nous n avons pas proceder a un etat des lieu de sorti. Il nous a jamais envoyer les feuilles de taxes om, pas de quittances juste les 3 dernieres pour le nouveau logement. La maison n est toujours pas en vente sms a l appuibde sa part ou il me dit que le logement est en estimation donc pas d annonce pas de mandat en agence. Sa rupture de bail n est pas l egal?

Que doit je faire?

Merci de vos reponse